

Le Rusé

Journal impertinent, insolent, humoristique

Juillet 2011
N° 137

Rassemblement
Unitaire
Social
Ecologique

Edito

Comment faire pour permettre à une entreprise d'engranger toujours plus de bénéfices ? Augmenter les prix des produits ? Oui. Mais ce n'est pas à cela que l'on pensait. Faire pression sur les producteurs pour qu'ils baissent encore davantage les prix de vente pourtant déjà au ras des pâquerettes et ainsi augmenter les marges ? Effectivement, et puis ? Réfléchissez, c'est tout simple. Il suffit tout bêtement de payer les salariés en-dessous du SMIC en prétendant qu'après tout, le temps de pause, ce n'est pas du temps de travail. C'est ce qu'a fait Carrefour en payant environ 1 200 salariés à un salaire inférieur au minimum mensuel garanti.

Sauf que la loi, elle, stipule bien qu'un salarié a le droit à des temps de pause... payés. Sauf que les syndicats ont porté plainte et ont finalement eu gain de cause début juin. Carrefour a été condamné à payer 3,66 millions d'euros d'amendes. Mais Carrefour va faire appel. Comment, vous trouvez ça scandaleux sachant qu'en 2010 l'entreprise a vu son bénéfice net progresser de 11,3 % pour atteindre 382 millions d'euros ? On voit que vous n'êtes pas patron, vous ! Si le bénéfice était si bon, c'est bien parce que les salaires étaient si bas. En les augmentant légèrement (de quelques euros à quelques dizaines selon les cas) pour atteindre le seul respect de la loi, ce sont les poches des actionnaires qui vont se vider de quelques milliers d'euros. Salops de pauvres !

L'ordre du jour était conséquent pour le dernier conseil municipal avant les vacances et plusieurs sujets ont permis à l'opposition et surtout à Jacky Hénin (quasiment tous les autres exceptée Mme Klopfenstein étant absents) de faire entendre sa voix. C'est notamment sur le CRUFC (voir « *S'en sortiront-ils un jour ?* » P3) et le vote du compte administratif 2010 (voir « *Compte administratif : un excédent de 15 millions d'euros* » P3) que les échanges ont été les plus vifs. Comme à chaque fois, nous vous en livrons les meilleurs morceaux.

Concernant la Communication 4 relative à l'installation d'une vidéosurveillance au niveau des douches destinées aux migrants, Jacky Hénin affirmait : « *la vidéosurveillance ne va rien régler, si les douches avaient été mises à un endroit moins caché, la situation serait sans doute différente* ». Natacha Bouchart répondait que « *sur le sujet, il faut dire qu'au niveau de l'espace il ne pose pas de problème au niveau de l'environnement. Il se fait maltraiter soit par des extrémistes, soit par des gens qui ont besoin de récupérer du matériel. Il sera*

mis en fonctionnement après le départ des migrants. »

Concernant le compte-rendu d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, c'est Mme Klopfenstein qui intervenait : « *Est-ce que, à votre avis, cette dotation a été bien utilisée ?* » « *C'est une question ?* » demandait alors Natacha Bouchart qui ignore manifestement que la forme interrogative suggère une question. « *Oui* » répondait l'élue. Natacha Bouchart répondait alors « *eh bien oui, puisque c'est nous qui avons fait le budget* ». Elémentaire mon cher Watson !

Venait ensuite la délibération Communication 1 relative au marché liant la ville avec Havas et qui avait déjà donné lieu à intervention de Jacky Hénin lors d'un précédent conseil (voir Rusé N° 87). Le député intervenait pour déclarer : « *Je m'étonne de constater que la délibération qui avait été enlevée suite à mon intervention lors d'un précédent conseil, n'a jamais été représentée. Cela signifie donc bien que la rémunération que vous vouliez nous faire payer n'était pas justifiée. Cette fois il s'agit d'un contrat sur 4 ans sans mini ni maxi.* » Réponse de Philippe Blet : « *La durée est*

plus longue, donc le marché est plus attractif. La preuve ? 9 dossiers ont été retirés d'où une baisse des honoraires. On passe de 6 % à 4,5 %. Quant au montant maximum, il est difficile à évaluer sur 4 ans mais le marché sera fait dans le respect de la loi. » Jacky Hénin rétorquait alors : « *Ce n'est pas la durée qui fait baisser le coût c'est la crise, ne vous faites pas plus idiot que vous l'êtes M. Blet.* » Rires dans l'assemblée. « *L'insulte est le seul argument de M. Hénin* » répondait alors Natacha Bouchart. Remous dans l'assemblée. Natacha Bouchart menaçait alors : « *le public n'a pas le droit de réagir sinon il va devoir sortir* ». Faire évacuer le public, elle n'attendait que ça. Elle a dû être fort déçue...

Concernant la délibération Travaux 7 relative à l'extension du réseau de chaleur du Beau-Marais, Jacky Hénin prenait une nouvelle fois la parole : « *La continuité logique d'une démarche initiée de longue date qui vise à la fois à préserver l'environnement et à réduire les coûts pour l'ensemble des partenaires. C'est ainsi qu'après avoir relié la piscine patinoire, nous allons aujourd'hui sur un autre secteur après*

(suite P2)

En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... E

Devoirs de vacances

Se substituer, complexité, psychologue, Cité internationale de la Dentelle et de la Mode, prestation, achat d'espace publicitaire, mise à disposition... Vous vous demandez ce que signifie cette liste ? Eh bien il s'agit, entre autres exemples, des mots que Philippe Blet a manifestement beaucoup de mal à prononcer. C'est parfois même incompréhensible. On ne peut que lui suggérer des devoirs de vacances : en les répétant tous les jours

pendant deux mois, il sera peut-être fin prêt lors du prochain conseil municipal.

Boule et Bill

Chaque année, les animations estivales ou de Noël, sont l'occasion d'un petit hommage à la mairesse. L'an passé, au moment des fêtes, on avait eu droit à un spectacle déambulatoire « Les soldats jouets » où la Générale Capucine, une petite fille qui se prend pour un général, menait à la baguette sa troupe de soldats-jouets. Toute ressemblance avec une

maïresse de Calais était bien sûr loin d'être fortuite.

Cet été, c'est toujours à Natacha Bouchart et à son inséparable compagnon que les animations font référence. Non, pas Claudius, le compagnon en question, c'est le gentil toutou qui l'accompagne partout (de son bureau jusque dans certaines réunions) depuis qu'elle en a fait l'acquisition. Du coup cette année, pas de YAB et ses expos photos hors de prix, place à « Boule et Bill ». Toute ressemblance...

On le note



C'est ce vendredi 8 qu'est organisée une soirée barbecue à l'Atelier. Pour 10 € vous aurez droit à un verre de vin, une assiette de crudités, un barbecue (4 viandes), un morceau de tarte et un café. Alors si vous n'êtes pas encore inscrits, dépêchez-vous c'est encore possible jusque mercredi soir au 03 21 36 39 79. Après ce sera trop tard...

Le saviez-vous ?



Régulièrement certains d'entre vous nous demandent de leur envoyer tel ou tel numéro du Rusé qui manque à leur collection. Nous rappelons donc à tous nos fidèles lecteurs qu'ils peuvent retrouver TOUS les anciens numéros sur le blog du Rusé : <http://leruse.fr>

(suite de la P1)

tout, pas trop éloigné. Un manque toutefois dans cette convention, un volet recherche de nouveaux débouchés à partir des réseaux de chaleur existants. Calais pourrait être pilote d'une opération qui existe déjà ailleurs et qui consiste à mettre en place une unité de stérilisation pointue qui utilise la chaleur produite. L'emplacement est idéalement placé : sur le site du nouvel hôpital, à égale distance de Boulogne, Dunkerque et Saint-Omer. Il est également particulièrement bien situé au regard des cliniques et hôpitaux londoniens. Ainsi nous pourrions devenir le pôle de référence dans ce domaine et créer des emplois convenablement rémunérés. Si aucune certitude n'existe, il serait bon de ne pas laisser passer une telle opportunité, d'autant que nous pourrions probablement là aussi prétendre à des subventions. Une mission que l'ensemble de vos collaborateurs présents et à venir du secteur développement économique pourraient mener à bien.»

Natacha Bouchart répondait alors que « les échanges sont en cours mais ne sont pas inscrits dans la délibération. Si M. Agius ou M. Mignonnet

ont des éléments, c'est une question qu'on se pose tous.» Réponse d'Emmanuel Agius : « Effectivement on étudie la question. » Merci de l'avoir posée. C'était dit avec tellement de conviction, qu'on avait le sentiment qu'ils se demandaient tous deux de quoi on parlait.

Venait ensuite la délibération relative au prix de l'eau. Jacky Hénin prenait la parole : « L'an dernier déjà, j'intervenais sur ce rapport pour signaler que le délégataire avait réalisé un bénéfice avant impôts de presque 660 000 €, ceci en tenant compte de la rémunération par ailleurs des services centraux. L'examen des chiffres de l'exercice 2010, nous montre qu'il a fait mieux encore. Ainsi l'eau rapporte plus à Calais que le Casino, qui paraît gamin avec son bénéfice de 400 000 €, là où aujourd'hui le délégataire enregistre un profit de 1 000 000 € hors rémunération des services centraux. Il est intéressant de noter que dans le même temps les charges de personnel diminuent.

Dans une période où les difficultés sont de plus en plus lourdes pour les familles, il serait temps

de réclamer à minima un blocage du prix de l'eau et une dotation complémentaire sérieuse pour le fond d'aide aux familles en grandes difficultés. Par ailleurs, j'ai pu remarquer qu'un effort particulier a été accompli dans le cadre du renouvellement du réseau. Il faudra qu'il se poursuive, d'autant que les moyens ne manquent pas. »

C'est Philippe Mignonnet qui répondait : « Effectivement des parties des réseaux vont être rénovées, notamment à Calais-Nord. Je vois que vous soulevez des questions auxquelles vous n'avez pas de réponses (sic !), je vous invite à consulter le rapport. » Réponse de Jacky Hénin : « Je ne vais pas faire de polémique mais je suis le seul à avoir lu le rapport. C'est bien pour ça que je peux poser les questions. » M. Mignonnet lui n'a pas lu le rapport et ne peut pas apporter les réponses... Mais ils servent à quoi au juste ?

Natacha Bouchart reprenait alors la parole : « On a rappelé la société à ses obligations. Il leur a été demandé également de mettre en place la télé-relève notamment dans les quartiers sensibles pour essayer de mieux gérer sa consommation. Je vous rappelle concernant cette délégation, qu'il n'y a jamais eu d'appel d'offres public depuis des décennies. Ça sera fait en 2013-2014 pour que les choses soient faites normalement. »

Natacha Bouchart essaie toujours de faire croire aux Calaisiens que Jacky Hénin faisait les choses dans l'illégalité... C'est bien entendu faux et le préfet aurait exercé son contrôle de légalité si tel avait été le cas. Natacha Bouchart qui ignore les lois ne sait donc pas qu'avant il n'y avait pas d'appel d'offres public pour ce service. Ce n'est que récemment que la loi a changé. Pas de chance ! La délibération Environnement 2 sur le taux de la taxe des ordures ménagères permettait au Député européen de revenir à la charge : « Un coût de collecte parmi les plus bas de la région. Qu'il nous soit ici permis de féliciter l'ensemble des salariés qui ont participé d'une manière ou d'une autre à cette formidable démonstration que le service public peut largement rivaliser avec le privé. Des comptes qui laissent par ailleurs percevoir que le montant des recettes : 7 623 000 € est supérieur de 900 000 € au montant des dépenses : 6719 000 €. Ainsi est confirmé notre propos que nous aurions pu aller plus loin dans la réduction de la taxe enlèvement des ordures ménagères que paient nos concitoyens. » Natacha Bouchart répondait alors « sur les 10 dernières années vous n'avez pas baissé une seule fois la taxe des ordures ménagères et nous le ferons cette année alors que vous aviez les mêmes chiffres que nous. Nous ne pouvons pas en 2 ans investir plus qu'aujourd'hui. »

Coopération intercommunale

Un débat permanent où les « pour » et les « contre » s'affrontent régulièrement. Les uns exprimant leur sentiment de dessaisissement, de perte de liberté, les autres mettant en avant la nécessité de regroupement pour être plus forts.

Initiateurs de la présente intercommunalité avec Madame Crespel, Messieurs Barthe, Lapotre, Péron, Dubut, nous entendons confirmer un choix qui doit cependant réaffirmer le critère essentiel de la démocratie locale que sont les communes.

La capacité de travailler rassemblés pour permettre à nos populations de bénéficier de services nouveaux, structurants pour le territoire, ne doit pas permettre de mépriser le choix des électeurs sur nos territoires communaux. Les intérêts et souhaits exprimés par chacun doivent être respectés et si la grande ville doit respecter les collectivités plus petites (en population) qui ont accepté de faire un bout de chemin avec elle, à l'inverse les intérêts premiers de la population calaisienne doivent également être préservés.

Si nous restons favorables à la libre acception des modalités de coopération, nous ne pouvons que constater (en fonction de l'expérience) que trop souvent le refus de prendre des décisions est une perte de temps flagrante qui nuit au territoire, à ses habitants. L'exemple de l'impossibilité de mettre sur pied une agence d'urbanisme pour le pays de Calais, a démontré si besoin était que l'incompréhension d'un seul pouvait priver tous les

autres d'un outil important, de moyens conséquents.

Pour être encore plus clair, ce qui paraît possible aujourd'hui l'était déjà hier et l'Etat, par une lecture par trop étroite des positions de chacun, nous a privé de moyens pour construire l'avenir.

Un avenir qui passera par une volonté de rassemblement plus large encore. La reconnaissance des aires métropolitaines, l'acquis du travail en commun au sein du syndicat mixte de la côte d'opale devrait nous amener rapidement à créer les conditions de relations beaucoup plus profondes encore avec les agglomérations boulonnaise, dunkerquoise, audomaroise.

Dans le respect de la différence de chacun, mais avec la volonté d'être plus fort rassemblés pour répondre aux enjeux de demain.

Il restera deux grandes questions :

- La place de tous les électeurs dans ces structures. La loi prévoit de répondre à cette question en instituant dès 2014 l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel. Si, à ce jour, aucune modalité pratique n'est arrêtée, il n'en reste pas moins que ce sera une réelle avancée pour la démocratie. Ainsi sera mis un terme à l'exclusion de plus de 40 % des populations du débat.

- La possibilité pour les citoyens de revendiquer le droit de décision dans le cadre de référendums d'intérêts locaux

Ainsi la démocratie ne serait pas que des mots.

Allez les Dragons

SeaFrance va mal depuis de trop nombreuses années. Le dernier plan social a laissé sur le quai des centaines de salariés.

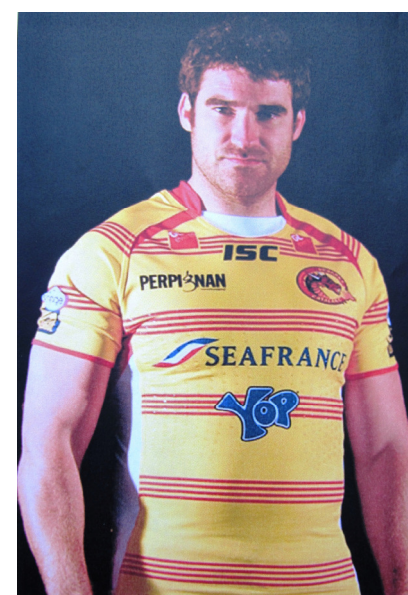
Malgré ces difficultés lourdes, la société calaisienne continue de tenir un rôle citoyen en accompagnant au moins un club sportif. A la couleur du maillot nous avons un instant cru qu'il s'agissait du CRUFC, et égoïstement

nous nous sommes dit : enfin les sponsors reviennent pour aider ce club qui nous a tant fait vibrer.

Mais très vite nous nous sommes rendus à l'évidence, ça n'était pas le CRUFC, puisque sur le maillot figure le nom de Perpignan. Immédiatement nous sommes allés sur internet pour vérifier l'information. Evidemment nous avons trouvé. Vérifiez vous-

même ; 13 Catalans, partenaires maillots : SEAFRANCE.

La présence sur place d'un certain Serge Fa, ancien conseiller général UMP, apparemment proche parent de notre Fa à nous, n'a rien à voir évidemment avec cette volonté de sponsoring et les mauvaises langues sont priées de s'écraser mollement. C'est beau quand même la citoyenneté.



Compte administratif : un excédent de 4 millions d'euros

Le « gros morceau » de ce conseil résidait dans le vote du compte administratif 2010, l'occasion pour Jacky Hénin de rappeler que « Déjà un an M. Vernalde, que le temps passe vite. L'an dernier nous vous affirmions que vous faisiez payer des impôts locaux pour rien aux Calaisiens. Evidemment vous n'étiez pas d'accord avec nous. Pourtant les chiffres étaient têtus. Alors ils se rappellent à votre souvenir.

Pour le compte administratif 2009 l'excédent de fonctionnement se montait tout de même à 13 923 000 €. Je vous faisais grâce de votre ventilation de cet excédent pour ne retenir que l'affectation de 7 000 000 € au compte excédent de fonctionnement reporté qui constituait déjà une forte imposition inutile, ce que vous avez contredit. Cette année, l'excédent de fonctionnement atteint la somme de tenez-vous bien M. Vernalde : 15 655 869 €.

Probablement pour essayer de masquer un peu cette réalité vous entendez affecter davantage en recette d'investissement, pour ainsi diminuer l'affectation au compte excédent de fonctionnement reporté : pour cette année presque 5 000 000 € quand même.

Les chiffres vous rattraperont M. Vernalde et en fin d'année, nous aurons de nouveau un report particulièrement important. Peut-être nous avancerez-vous également que c'est une bonne maîtrise des dépenses qui fait qu'il reste autant d'argent. Les chiffres ne vous laisseront même pas cet argument puisque les dépenses de fonctionnement

2010 auront été supérieures à celle de 2009.

Alors comment cela est-il possible ? Tout simplement par l'augmentation des bases et vos augmentations successives des taux. Ainsi pour la seule année 2010 si les dépenses augmentent de 1 150 000 €, les recettes elles progressent de 2 800 000 €. Ainsi donc année après année, nous



constatons que de nombreux foyers calaisiens sont imposés abusivement, que l'eau qui leur est vendue pourrait être moins chère, que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pourrait être réduite, que de nombreuses associations sont restreintes en moyens alors que les caisses sont pleines !

Quand on pense qu'on demande même aux parents d'élèves d'amener du papier toilette, il y a vraiment de quoi comprendre la colère qui gronde. Avec vos chiffres, il serait possible de réduire immédiatement les impôts locaux de 20%, tout en soutenant davantage la vie associative.

Voilà ce que nous voulions dire et qui motivera un vote contre votre compte administratif. »

Réponse de M. Vernalde : « D'après ce que vous venez de dire, c'est une gestion dangereuse, vous dites que nous faisons beaucoup d'excédents et que nous aurions pu baisser les impôts. Vous avez remarqué qu'il (l'excédent NDLR) n'est que de 4 millions (sic !). Les impôts locaux n'augmenteront pas cette année, pour les associations il n'y a quasiment pas eu de baisse. Pour Calais TV il y a un CA prochainement, je ne peux rien dire de plus. Malgré tout cela la situation n'est pas fort brillante car le trésorier note un endettement important, mais avec la baisse des annuités on va reprendre la maîtrise. » Jacky Hénin répondait alors « je n'ai pas dit que la gestion était dangereuse. Quant au trésorier, que signifie que l'endettement est supérieur à la moyenne régionale ? Ça ne veut rien dire, il faut comparer à des villes de même strate. » (de même importance)

Réponse de M. Vernalde : « Comme l'an passé je conclurai en disant qu'on ne sera jamais d'accord. On va passer au vote parce qu'on ne va pas continuer à discuter comme ça... » L'opposition vote contre.

Revenue à la tribune (le maire doit sortir de la salle lors du vote du CA), Natacha Bouchart intervenait alors pour essayer de rattraper un peu son si brillant adjoint aux finances : « je vous incite à récupérer le compte du trésorier, les excédents servent à rembourser les dettes ».

CRUFC : s'en sortiront-ils un jour ?

Le club local fait encore l'actualité. Alors que les hommes de Djerson Boutoille ont gagné sur le terrain (et de haute lutte) le droit de participer au championnat de CFA, voilà que la ligue du Nord de Football (niveau compétent pour cette division à la FFF) leur a refusé la montée au prétexte que les comptes n'étaient pas clairs. Immédiatement, les dirigeants du club ont décidé de faire appel de cette décision devant la DNCG (direction nationale de contrôle de gestion) de la Fédération Française de Foot, organe habilité à traiter les litiges.

Vous me direz, on commence à être habitué.

Certes, mais ça commence à bien faire. D'autant que Mme Bouchart, maire de Calais, nous a mis en place à la tête de l'association des super pro, a exigé que le président de la SASP (société à objet sportif qui gère uniquement l'équipe première) soit remplacé, a mandaté un sa-

larié de la ville pour vérifier les comptes. Pourquoi alors, en sommes-nous encore là ?

Souhaitant obtenir des informations lors du conseil municipal de mercredi, Jacky Hénin a souhaité qu'on lui confirme l'information selon laquelle l'association CRUFC aurait réalisée 80 000 € de bénéfice au titre de la saison 2010-2011 (bruit de couloir) mais que dans le même temps elle se déclarait incapable d'honorer le premier remboursement des dettes fixé par le TGI de Boulogne-sur-Mer à 44 000 € (info presse).

Mme Bouchart admit qu'on s'orientait vers un bon résultat, mais qu'on n'était sûr de rien (sic) et que si c'était le cas alors elle interviendrait pour faire régler la première partie du remboursement de la dette. Chacun en déduira ici ce qu'il veut !

Deux jours plus tard dans la presse, le premier adjoint au maire (dans sa fonction professionnelle) confirme le résultat

bénéficiaire. Madame Bouchart n'est donc pas informée en temps et en heure à moins que...

Quant à la société qui gère l'équipe première, elle est accusée par Mme Bouchart d'avoir une gestion opaque (les dirigeants apprécieront).

Pour ce que nous savons : l'association CRUFC réalise un bénéfice de 88 000 € quand la société qui gère l'équipe première fait un déficit de 90 000 € (montant exact de ce qu'elle a versé à l'association CRUFC). Ainsi donc le CRUFC sur son unique gestion est incapable de dégager la moindre marge de manœuvre. La SASP pour sa part a les pires difficultés à trouver des sponsors (CFA 2, ça n'est pas la ligue 1) d'autant que l'aide provenant de la ville se limite... à rien du tout ! Par ailleurs le CRUFC est encore au tribunal pour d'anciens contrats ce qui pourrait lui amener de nouvelles dettes (sic).

Mais comme dit Mme Bouchart « on va dans le bon sens ! »

Ça m'gratte

Félicitations

Lors de son discours introductif au conseil municipal, Natacha Bouchart a tenu à féliciter « le travail du service jardins », en espérant « que les efforts fournis pourront nous faire atteindre la 4^e fleur. » C'est bien de reconnaître le travail accompli par les agents de la ville et notamment ici les jardiniers. Mais dommage que les paroles, ne soient que des paroles... Car dans les faits la mairesse a décidé de supprimer des primes (la presse s'en est d'ailleurs déjà fait l'écho). C'est ça la reconnaissance sauce Bouchart, quand vous travaillez bien, on vous paie moins...

KFC pas bon

Un mois après son arrivée à Calais, KFC faisait déjà l'objet d'un reportage dans « Envoyé Spécial » : conditions d'hygiène, propreté de lieux... le tableau dépeint était pour le moins négatif. Depuis, la direction a organisé une visite de presse pour montrer que le resto est nickel et la municipalité a apporté son soutien au marchand de poulets en barquettes. Le contraire eut été étonnant, c'est tout de même à Bouchart and co, amateurs de bonne bouffe devant l'éternel, que l'on doit cette arrivée...

SeaFrance : volonté de détruire

Cette fois-ci les choses sont claires. Ceux qui croyaient encore que Pierre Fa était un "enfant de cœur", se sont définitivement mis le doigt dans l'œil et "jusqu'au coude Mossieu". Quant à ceux qui, à coups d'arguments fallacieux, tentent en permanence de nous faire croire que si l'entreprise va mal ça n'est que de la faute des syndicats, ils vont avoir bien du mal à expliquer l'inexplicable.

Alors que l'entreprise, seule dépositaire du pavillon français sur la Manche, vient à peine de digérer un plan social qui aura laissé 275 salariés à quai, voilà qu'au nom de la commission de Bruxelles on nous annonce de nouvelles mesures particulièrement dures. On voudrait tuer l'entreprise qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Alors que le plan social montre ses limites, des salariés licenciés ont été rappelés pour faire face au manque de personnel, les conditions de travail se dégradent particulièrement vite... La direction pendant ce temps crée les conditions du naufrage. C'est ainsi que les prix sont cassés et que si la société réalise un peu plus de volume, les recettes quant à elles, forcément, fondent comme neige au soleil. Ainsi, la perte se consolide chaque jour.

Pour précipiter un peu plus la compagnie, voilà qu'il est proposé d'arrêter le Nord/Pas-de-Calais, de réduire encore les effectifs (on parle de plus de 150 suppressions).

Si l'on crée les conditions pour que les clients soient mé-

contents, les recettes ne puissent couvrir les charges, les salariés soient bousculés au point de se mettre en grève contre les conditions de travail... Alors on trace le chemin à suivre pour aller en enfer.

Et si l'ensemble des syndicats, passant par-dessus leurs divergences, décidaient d'une démarche commune, et si leurs confédérations saisissaient le conseil d'administration de la SNCF, et si le maire de Calais laissait un peu tranquille Boule et Bill pour essayer, au moins, de défendre l'emploi. Pour ce qui nous concerne, nous sommes prêts à aider et soutenir toute initiative de rassemblement qui visera à assurer la pérennité de l'entreprise et des emplois qui y sont attachés.

Anti-communisme primaire

Natacha Bouchart a décidé de sa définition bien à elle du mot démocratie. Prenons Espace-Fort par exemple. Association de loi 1901 qui travaille sur le quartier du Fort-Nieulay depuis plusieurs dizaines d'années. Eh bien Natacha Bouchart a décidé que le nouveau directeur recruté par le conseil d'administration du centre ne lui convenait pas et qu'il fallait procéder à un nouvel appel à candidatures. Son plus gros grief contre l'association ? Six membres du CA sur 20 sont cocos. « La moitié » pour la mairesse qui ne sait toujours pas compter mais on le sait depuis longtemps.

Plusieurs choses choquent dans cette affaire :

1. Mme Bouchart estime avoir le droit de vie ou de mort sur une association dès lors qu'elle a décidé qu'un tel ou unetelle ne lui convenait pas. « *Je suis Natacha Bouchart, maire de Calais, élue avec 53,5 % des voix en 2008, et c'est moi qui décide* » a-t-elle déclaré en guise d'introduction aux habitants du quartier venus assister exceptionnellement au CA. Beaucoup ont apprécié la saillie et le lui ont fait savoir...

2. Bizarrement l'appartenance politique de membres d'un CA d'une association indépendante n'est gênante que lorsqu'il s'agit

de communistes. Le CA de la MPT est composé de socialistes majoritairement, le centre social Matisse est dirigé par une socialiste, le directeur du Channel est « Vert »... Aucun problème (Même si pour le Channel les ennuis commencent). C'est donc une nouvelle fois d'anti-communisme



primaire dont elle fait preuve. Marque d'une grande intelligence de sa part !

3. Natacha Bouchart veut le départ du directeur, trop politisé à son goût, et veut choisir le nouveau, pour assurer « l'indépendance » de la structure. Mais bien sûr ! Alors si c'est coco, c'est politique, mais si c'est un directeur UMP choisi par elle, tout va bien !

4. Natacha Bouchart disait au lendemain de son élection à un directeur d'association convoqué par elle que « *avant, les associa-*

tions n'avaient pas de liberté d'expression, Hénin les empêchait de s'exprimer. » Pourtant c'est bien aujourd'hui que l'on semble être entrés en dictature. 5. Manifestement les médias méconnaissent les lois (ou pire ?) car pas un mot sur le fait qu'un maire qui tente d'imposer sa loi à une association indépendante (chantage au départ du directeur sous peine de voir la subvention municipale supprimée) cela s'appelle de l'ingérence et de la gestion de fait. Que dire haut et fort qu'il faut un autre directeur car l'actuel est coco, c'est de la discrimination politique. Une discrimination qui serait donc justifiée s'agissant de communistes ? Le centre social Matisse, pourtant dirigé par une socialiste, ne connaît pas de telle mésaventure. Cette inégalité de traitement est-elle juste ?

Une chose est sûre, si Jacky Hénin avait, en son temps, osé s'imposer dans un CA et réclamé un nouveau recrutement il aurait été traité de Stalinien par la presse. Ça n'est jamais arrivé. Avec lui toutes les associations, y compris celles dirigées par des gens de droite (LIS St Pierre, Stella...) avaient le droit de vivre. Quand c'est Natacha Bouchart c'est juste de la fermeté. Etrange non ?

Ça m'gratte

Garde du corps

Il y a des quartiers où il vaut mieux ne pas s'aventurer sans une sérieuse escorte. C'est en tout cas ce que semble penser Natacha Bouchart qui ne va jamais au Fort-Nieulay sans être accompagnée de policiers. Des fois qu'elle se ferait attaquer par ces vilains cocos qui peuplent le quartier... Dans le même esprit, craignant sans doute une attaque en règle des salariés d'Espace-Fort lors du conseil municipal, elle avait appelé la police à la rescousse ainsi que les RG. On n'est jamais trop prudents. Tout ce petit monde a dû être fort déçu d'être resté si tard pour rien : le personnel arborait bien un tee-shirt marqué « tous (in)compétents à Espace-Fort » (pour répondre aux attaques de la mairesse et informer ses colistiers de son comportement) mais ils n'ont pas troublé le moins du monde le conseil. Raté !

Présence

Nord-littoto, le journal à sa mai-maire qui ne perd jamais une occasion de défendre sa patronne, estime normal que Natacha ait été présente au CA puisque le public était également présent. La seule différence (de taille) c'est que le public était là en observateur (comme au conseil municipal) alors qu'elle s'est imposée à une table où elle n'avait pas sa place.

Tous cocos

Lors de ce même CA le public présent s'est manifesté lorsque la mairesse a attaqué le directeur, Jean-Jacques Triquet ou le président, Yves Sabatier, en les traitant d'incompétents. Pour le Journal de Natacha c'est la preuve que tout le public est coco ou, au moins, qu'il est manipulé par les cocos (clairement par Jacky Hénin). Bien sûr, ils n'imaginent pas une seconde que les réactions puissent être celles de personnes qui estiment que le personnel du centre et son directeur font du très bon boulot depuis des années et que les attaques de Natacha Bouchart sont aussi injustes que déplacées. Ben non, vous savez bien, pour Nord Littoto, Natacha a toujours raison... et même si elle a tort...

Salops de pauvres

Pour en finir (enfin, peut-être pas), avec ce CA, on ne résiste pas à vous livrer l'échange entre Natacha Bouchart et une personne présente qui n'a pas hésité à dire que si elle licencierait le directeur (dans le cadre de la municipalisation envisagée d'Espace-Fort NDLR), c'étaient les contribuables qui allaient payer une fois de plus. La mairesse déclarait alors : « *c'est mon argent, c'est moi qui décide* ». « *C'est pas votre argent, c'est celui du contribuable* », lui a-t-on alors rétorqué. Réponse de Natacha Bouchart : « *Dans ce quartier il n'y a pas de contribuable* ». (si, si elle l'a vraiment dit !) Natacha Bouchart a une bien belle image de ses concitoyens.